



Le rucher de Vincent

Miel extrait et conditionné par
nos soins à Soisy-Bouy (77650)
06.17.28.07.87

Retrouvez toutes nos actualités sur notre page
FACEBOOK
LE RUCHER DE VINCENT



Contrat d'engagement AMAP « PRODUITS DE LA RUCHE »

Saison apicole – 01 janvier 2026 au 31 décembre 2026

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements suivants,
dont certains définis dans la charte des AMAP :

Engagements de l'adhérent :

- Partager la production de l'ensemble des produits de la ruche (et ses risques) et assurer son financement selon son engagement,
- Assurer au moins 2 permanences distribution sur la durée de la saison, participer à la journée porte ouverte qui définit la marche de la saison,
- Gérer lui-même ses retards et absences aux distributions avec la personne de son choix.

Engagements du producteur partenaire :

- Livrer des produits de la ruche non modifiés issus de l'agriculture paysanne (avec un rucher respectant le cahier des charges en agriculture biologique) de qualité, de saison de sa production,
- Donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée de la production et accueillir les adhérents sur son exploitation lors d'une journée portes ouverte,
- Etre transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.

Engagements communs :

Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité apicole (aléas climatiques, ravageurs et maladies), et, à participer, dans la mesure de leurs possibilités à la vie de l'association, en se tenant au courant des informations diffusées via les mails. Et selon les disponibilités ils pourront participer à une demi-journée avec l'apiculteur.

La part de récolte : il est prévu de distribuer en priorité les récoltes aux AMAP partenaires du rucher pour 30 KG au total environ.

Planning de livraison : Livraisons sont prévues sur la saison apicole. Le planning sera fourni par le référent miel au mois de janvier 2026.

Le montant du kilo de miel intègre le fonctionnement de l'exploitation, la rémunération des personnes, un renouvellement des biens agricoles et surtout un soutien à l'avenir de l'agriculture biologique et paysanne.

Les différents miels proposés dans les limites de la production :

Toutes fleurs de printemps

Blanc paille, délicat, légèrement aromatique et d'une texture exquise, il se caractérise par une cristallisation crémeuse avec une granulation très fine. Les amateurs adorent le tartiner sur une tranche de pain frais. C'est un miel toutes fleurs typiques de nos régions agricoles briardes.

Acacia

Blond, liquide et translucide, le miel d'acacia est doux et peu odorant, mais suave et très riche en glucose et en fructose. Il offre la particularité de rester liquide très longtemps, ce qui en fait un ingrédient de choix aussi bien en cuisine qu'en pâtisserie. Très apprécié par les jeunes enfants.

C'est un miel d'une robe très légèrement foncée et dégageant des parfums plus marqués que les miels de printemps.
(Miel crémeux et acacia). Ce miel prend naturellement un aspect figé au cours du mois de septembre.

Toutes fleurs d'été

Ce miel se caractérise par une couleur très sombre, des effluves puissants et une saveur nettement affirmée. Il offre une saveur corsée, boisée, persistante qui plaît aux amateurs de miels de caractère. Sa cristallisation est lente ; il peut demeurer liquide relativement longtemps. Il est un délice sur un morceau de pain d'épices ou pour accompagner un peu de foie gras

Forêt

<u>MIELS</u>	<u>250 Gr</u>	<u>500 Gr</u>	<u>1 Kg</u>
TOUTES FLEURS PRINTEMPS	5 euros	8 EUROS	15 EUROS
ACACIA	6 euros	10 EUROS	18 EUROS
TOUTES FLEURS D'ETE	6 euros	10 euros	18 euros
MIEL DE FORET	6 euros	10 euros	18 euros
PROPOLIS BRUT	Sur demande / Le Pot de 40 gr 25 euros		
MIEL EN RAYON	Petits cadrons 10 euros	Si disponible	Grands cadrons 18 euros

Vincent proposera sur option d'autres produits de son exploitation avec un système de commande préréglée.

Calendrier de partage des récoltes : Le dernier vendredi de chaque mois de 18h30 à 19H30. Arrivée à 18h15 pour les distributeurs.

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, aléas de production etc.) : les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérents, l'agriculteur partenaire, et un représentant du réseau régional des AMAP si besoin.

Nom, prénom :

Adresse :

Portable :

adresse mail :

Je m'engage à prendre chaque mois :



	Période
1kg de mie	<input type="radio"/>
500gr de miel	<input type="radio"/>
250 gr de miel	<input type="radio"/>
Propolis et miel en cire	<input type="radio"/>

Ce contrat en double exemplaire signé par les différentes parties,

Fait à Donnemarie-Dontilly le

Nom et signature précédé de la mention « Lu et Approuvé »

De l'adhérent

Du producteur

Dossier complet à remettre àau plus tard Comportant :

- Le contrat en 2 exemplaires remplis et signés,
- ...chèques impérativement (voir montant dans le tableau ci-dessus libellé au nom de Vincent CHENAULT tous datés de

Merci à vous tous, nous avons le choix de notre consommation.